

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 17 Avril.

Quoique le canon n'ait pas encore parlé, et que, peut-être, il tarde encore quelques semaines à se faire entendre, il est permis de craindre que nous ne soyons arrivés au dénouement fatal : l'Europe a eu beau s'entremettre, depuis dix-huit mois, pour la prévenir, la guerre semble, aux yeux du plus grand nombre, être devenue inévitable. On peut dire qu'elle n'a jamais été envisagée avec plus d'appréhension par les gouvernements et les peuples; on peut ajouter qu'elle va surprendre, pour ainsi dire, les uns et les autres, au moment où ils avaient conçu l'espoir fondé de la voir écartée.

Il est superflu de retracer la longue série des négociations auxquelles la diplomatie européenne a fait appel depuis vingt mois pour empêcher l'insurrection locale, qui avait surgi inopinément, en 1875, dans quelque coin obscur des Balkans, de dégénérer en une guerre entre deux grands empires. Les puissances, du premier jusqu'au dernier jour, ont tout mis en œuvre pour faire triompher l'esprit de conciliation; elles ne se sont laissées rebuter par aucun obstacle; elles ont épuisé toutes les combinaisons, ne voulant pas plus désespérer que se lasser. Tout a été inutile, et le protocole de Londres était à peine signé, que les dernières chances de la paix semblaient s'évanouir.

Rarement acte diplomatique aura été suivi de résultats plus opposés à ce que ses négociateurs en attendaient.

Le rôle entièrement neutre que nous devons avoir dans ces graves circonstances est apprécié de la même façon par toute la presse française; mais nous ne parlons pas de la presse bonapartiste qui devient plus insolente et plus odieuse, à mesure que les crimes et les guerres du second Empire nous montrent plus clairement et plus tristement la profondeur de l'abîme où la dynastie des Napoléon nous a plongés.

Toutes ces menaces qui aboutiront à un grand remaniement dans l'équilibre et la politique du monde oriental, toutes ces perspectives d'un avenir terrible, nous devons les considérer à l'écart, en nous bornant à penser aux grandeurs du passé de la France et à nos glorieuses traditions détruites par l'empire.

Voici quelques appréciations de divers journaux :

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le ministère anglais a dit à la Chambre des communes que le cabinet de Londres, dont les efforts dans le sens de la paix ont été si énergiques et si persévérants, ne renonçait pas à tenter un nouvel effort pour prévenir les complications qui nous menacent. Nous espérons, nous sommes certains, que la Russie n'y fera pas d'obstacles, et qu'elle voudra laisser à d'autres l'initiative des provocations et des responsabilités.

Quant à la France, un mot suffira pour caractériser sa politique dans ces redoutables éventualités. Elle les envisage avec la ferme et inflexible volonté de rester neutre entre les belligérants. Son rôle, dès l'origine, a été circonscrit dans l'ensemble de l'action pacifique de l'Europe. Ce rôle, elle le conserve et elle n'en sortira pas, et nous demandons à l'opinion publique de se tenir en garde contre des sévérités de langage et d'appréciation qui pourraient faire croire que le pays ne s'associe pas nettement à la neutralité dont son gouvernement lui donne l'exemple.

On lit dans le *Temps* :

A la veille du jour où l'éternelle question d'Orient va probablement mettre une fois de plus le feu aux poudres, il est du devoir de notre pays de se dire, une fois pour toutes, ce qu'il doit faire ou plutôt ce qu'il ne doit pas faire. A défaut de la raison politique, le sentiment, l'instinct de l'intérêt national nous trace une ligne de conduite bien simple : notre passé, notre avenir nous conseillent, nous commandent, non-seulement une attitude pacifique, ce qui est trop évident, mais encore un parti pris de neutralité et de réserve quand même. Nous ne pouvons rien gagner dans la lutte qui va s'ouvrir ni dans aucune guerre quelconque : mais notre réserve, réduite à ces termes-là, ne serait pas encore suffisante; il faut qu'elle aille jusqu'à nous interdire toute action, même diplomatique, qui ne serait pas une conséquence nécessaire de notre situation comme puissance européenne. En d'autres termes, nous devons faire assez pour ne pas nous isoler, mais nous ferions trop désormais en prenant une initiative et en assumant une responsabilité quelconque.

Qu'on nous entende bien : dans la phase pacifique, aujourd'hui close, de la question d'Orient, nous avons pu, nous avons dû plus d'une fois jouer le rôle d'intermédiaire; la neutralité systématique où l'on nous savait confinés et le besoin de paix que nous ressentions visiblement et par-dessus tout nous rendaient éminemment propres à ce genre d'action. Désintéressés de toute solution particulière, intéressés à l'entente générale, nous parlions sans embarras, nous étions écoutés sans défiance, et nous étions même les seuls peut-être à posséder cette complète liberté d'allure. Aussi nous rendons, en Europe, ce témoignage que nous avons tout fait, dans la mesure de notre modeste situation, pour servir la cause de la paix et que nous n'avons rien fait hors cela.

Aujourd'hui, les circonstances sont changées : nous mettrons en avant dans une direction quelconque, équivaldrait à l'expression d'une opinion, c'est-à-dire d'une préférence qui nous vaudrait probablement des hostilités en même temps que des sympathies. Nous devons désirer que la guerre s'étende le moins possible et finisse le plus tôt possible, mais ce désir est tenu de rester longtemps encore à l'état platonique.

Pendant cette longue période de négociations et de discussions, la presse a traité assez librement, et le plus souvent avec prudence, de la question d'Orient en particulier et des questions internationales en général. Le moment est venu, sinon de se taire, du moins de tourner sept fois la langue avant de parler. Nous sommes dans une situation et dans un temps où tous payent les fautes de chacun. Gardons-nous donc des articles par trop aventureux, des manifestations plus ou moins personnelles; sachons bien qu'il n'est pas une sottise, pas une imprudence qui ne retombe sur la patrie elle-même. Restons spectateurs, et spectateurs silencieux.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Si la paix du monde est troublée en Orient, aucun danger sérieux ne la menace en Occident, et il faudrait que de bien graves complications se produisissent sur le Danube pour que les hostilités se répandissent au-delà de la presqu'île des Balkans. La France, en particulier, est pour le moment tout-à-fait à l'abri. Ses relations avec les autres puissances sont excellentes, et, comme elle n'a aucun parti à prendre dans les complications qui se préparent, elle n'a aussi aucun péril particulier à redouter. Sa diplomatie, nous en sommes convaincus, saura conserver la réserve prudente qui lui convient plus que jamais aujourd'hui. On sait que le *Times* a reproché à notre chargé d'affaires de s'être joint à celui de l'Italie pour appuyer les démarches de la Russie à Constantinople. On nous affirme que cette nouvelle était inexacte. Nous aimons à la croire, et nous ne saurions trop répéter que nos agents diplomatiques doivent montrer une modération et une prudence consommées. C'est à notre tour de nous recueillir, et, si nous savons le faire, nous répétons que personne ne viendra nous troubler dans nos méditations désintéressées.

CORRESPONDANCE

Versailles, 14 avril.

On annonce que M. Paul de Cassagnac est cité pour jeudi prochain devant la cour d'assises de la Seine.

Plusieurs journaux annoncent que le ministre de la justice et des cultes serait sur le point d'adresser aux archevêques et évêques une circulaire les invitant à ne point encourager dans leurs diocèses la signature de la pétition, demandant au gouvernement de prendre en considération les plaintes formulées par le Pape,

dans son allocution du 12 mars, contre l'Italie. M. Martel, ferait appel dans cette circonstance, au patriotisme des prélats français en présence de la crise extérieure actuelle.

Le *Moniteur universel* publie, ce soir, un important article dans lequel, examinant la situation, il déplore la résolution qui a prévalu à Constantinople et ajoute que la guerre ne peut résoudre aucune des questions pour lesquelles les deux empires combattraient. Elle n'affermira pas l'indépendance de la Turquie et il est à craindre qu'elle n'améliore pas la situation des chrétiens. Elle pourra affaiblir la Turquie, mais elle ne donnera à la Russie ni agrandissement de territoire, ni augmentation d'influence.

Le *Moniteur universel* termine en disant que quant à la France, elle envisage ces redoutables éventualités avec la ferme et inflexible volonté de rester neutre entre les belligérants. Son rôle fut circonscrit, dès l'origine, dans l'ensemble de l'action pacifique de l'Europe. Ce rôle elle le garde et elle n'en sortira pas.

Un télégramme de Constantinople, en date d'hier soir, annonce que les députés Monténégrins ont eu avec Safvet-Pacha une dernière entrevue dans laquelle celui-ci leur a nettement déclaré, que la Porte repoussait leurs demandes. Après cette entrevue, le grand vizir a adressé au prince du Montenegro un télégramme lui annonçant que les négociations pour la paix n'ayant pas abouti, l'armistice ne serait pas renouvelé. Les députés Monténégrins partiront de Constantinople mardi.

La Roumanie rappelle ses réserves.

Un télégramme de Khalafa annonce que plusieurs consuls Russes ont déjà reçu l'ordre de se préparer à quitter le territoire Turc.

Le *Figaro* annonce qu'à la suite d'un grand conseil des ministres qui a eu lieu hier, à Saint-Petersbourg, sous la présidence du Czar, l'ordre a été envoyé télégraphiquement au chargé d'affaires de Russie à Constantinople de quitter immédiatement le territoire Ottoman.

En même temps, la mobilisation immédiate des troupes dans toute l'étendue de l'Empire a été ordonnée.

La population, dit la dépêche du *Figaro*, est pleine de confiance et d'enthousiasme. La guerre peut être considérée comme déclarée.

Cependant, le *Daily-News* publie un télégramme de Saint-Petersbourg, d'après lequel la guerre ne serait pas déclarée immédiatement. La Russie adresserait d'abord aux puissances une note expliquant la situation. Le chargé d'affaires russe à Constantinople et les consuls seraient ensuite retirés, puis le Czar se rendrait enfin à Kischeneff d'où la déclaration de guerre serait probablement lancée.

Il est à peu près certain, du reste, qu'en effet la guerre n'est pas encore déclarée, car un télégramme de Saint-Petersbourg, qui vient d'arriver à Paris, dément formellement la nouvelle donnée par plusieurs journaux que le chargé

d'affaires de Russie à Constantinople avait chargé de notifier la déclaration de guerre à la Porte.

Cependant, les journaux de Saint-Petersbourg deviennent de plus en plus belliqueux et s'accordent à déclarer la paix impossible.

On annonce d'Hendaye qu'il circule dans les provinces basques une proclamation de la Junte révolutionnaire de Madrid, adressée à l'armée annonçant un prochain soulèvement républicain.

L'Empire et le Clergé.

Les bonapartistes n'aiment pas — et pour cause — qu'on leur rappelle le mal qu'ils ont fait au catholicisme. La *Nation* trouve mauvais que nous « revenions sur la captivité de Pie VII, » mais elle se garde bien de s'expliquer à ce sujet. Elle a ses raisons. Elle nous dit que le second Empire a « rétabli le culte catholique dans ses droits et dans ses honneurs. » Nous serions curieux de savoir en quelle occasion. Est-ce qu'à l'avènement de l'Empire, les droits du clergé étaient méconnus ?...

Quant aux mesures (adorable euphémisme !) prises par le second Empire contre les Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, la *Nation* persiste à en vouloir faire l'apologie.

« Il nous est facile, on le comprend, de faire justice de ces audacieuses falsifications. L'Empire a pris des mesures contre la Société de Saint-Vincent-de-Paul ou plutôt contre le comité central de cette société; c'est parfaitement exact. Tant que la Société de Saint-Vincent-de-Paul ne s'écarta pas du but et de l'esprit de sa fondation, le gouvernement impérial la respecta; quand elle se fut transformée en une véritable association politique, étendant ses ramifications sur toute la France, formant un Etat dans l'Etat, conspirant, sous prétexte de religion, l'Empire, usant du droit de légitime défense, la frappa résolument et justement. »

Nous n'avons qu'une réponse à faire à la *Nation* : ce qu'elle dit est absolument faux. Jamais la Société de Saint-Vincent-de-Paul n'a été une association politique.

Peut-être la *Nation* croit-elle à ce qu'elle avance. Mais qu'elle ne se fasse pas d'illusion, elle ne persuadera jamais aux catholiques — aux catholiques qu'elle prétend influencer et séduire — que la Société de Saint-Vincent-de-Paul fût autre chose qu'une association de charité chrétienne.

C'est tout à fait en vain que la *Nation* veut tromper les catholiques en ce qui concerne les spoliations dont fut victime le Saint-Siège par suite de la politique révolutionnaire du second Empire. La *Nation* nous demande si le gouvernement impérial était en état d'empêcher ces spoliations. A cela nous répondrons hardiment et sans hésiter : Oui !... Si, après la convention de Zurich, le gouvernement impérial avait

sommé le roi de Piémont, — qu'il venait de secourir et qui n'était alors que roi de Piémont, — d'évacuer les provinces usurpées sur le Saint-Siège, Victor-Emmanuel ne pouvait que céder. Et que la Nation ne vienne pas, comme elle en a l'audace, nous dire que cela nous eût attiré une guerre avec la Prusse. La Prusse n'était pas alors la formidable puissance qu'elle devint après Sadowa, elle ne pouvait rien contre nous et n'avait aucunement l'intention de prendre à ce moment les intérêts de l'Italie. La Nation ne doit pas l'ignorer.

D'ailleurs, n'oublions pas la réponse de Bonaparte au général Cialdini, quand ce conquérant vint, au nom de son souverain, demander la permission d'écraser l'armée pontificale,

Bonaparte répondit : *Faites, mais faites vite !*

Les catholiques se souviennent et se souviendront toujours de cette parole abominable qui résume toute la politique hypocritement anti-catholique du second Empire.

(Gazette de France).

INFORMATIONS

Voici le texte de l'adresse au Saint-Père, votée par acclamation, dans la séance de clôture de l'assemblée générale des catholiques :

« Très Saint-Père, L'assemblée des catholiques de France qui se sont, comme les années précédentes, réunis à Paris, a plus que jamais besoin de vous exprimer ses sentiments de vénération, d'obéissance et de dévouement filial, et de puiser dans vos enseignements infailibles, dans votre exemple et dans le trésor de vos bénédictions la lumière, la force et la persévérance nécessaires en ces jours difficiles.

« Nous avons tous lu avec une douloureuse émotion l'allocution que vous avez adressée, le 12 mars dernier, aux cardinaux de la sainte Eglise romaine, dans laquelle vous déplorez les attaques incessantes dirigées contre la religion et les atteintes portées à la liberté indispensable de votre suprême autorité spirituelle.

« En réclamant l'indépendance de son ministère, Votre Sainteté défend la cause de tous les peuples catholiques, et particulièrement celle de la France, fille aînée de l'Eglise. En effet, d'autres nations ont pu trouver dans des vérités diminuées une stabilité momentanée ; mais ce fut toujours la gloire de notre patrie de voir ses destinées et sa grandeur liées aux destinées et à la grandeur de l'Eglise. Aujourd'hui surtout, la pleine liberté de la foi et des œuvres catholiques peut seule lui donner la force de vaincre les négations brutales qui achèveraient ces malheurs et qui la conduiraient à sa ruine.

« Nous sommes heureux et fiers de penser que les témoignages de notre tendresse filiale ont pu apporter à Votre Sainteté quelque consolation et quelque joie au milieu de si grandes adversités, et nous espérons que la France ne sera pas la dernière à célébrer, comme il le mérite, le cinquantième anniversaire de votre épiscopat.

Daigne Celui qui a déjà prolongé au delà des années de Pierre le pontificat de son vicaire, nous continuer cette insigne faveur assez longtemps pour que Votre Sainteté puisse voir avec nous les jours meilleurs pour l'Eglise qu'elle aura préparés au prix de tant de travaux, d'épreuves et de larmes, et que nous attendons sur la foi de ses paroles avec une inébranlable confiance.

« Quelles que soient les difficultés à traverser pour y parvenir, nous chercherons notre force dans une union de plus en plus intime avec notre Père bien-aimé. L'exemple de son courage nous aidera, s'il le faut, à résister et à souffrir pour la défense de notre foi. Sa parole nous fera voir en toute circonstance sur

quels principes reposent la vie et la liberté des sociétés modernes condamnées à périr si elles se séparent de Dieu. Enfin sa bénédiction apostolique, que nous la supplions une fois de plus de daigner nous accorder, nous portera bonheur à nous, à nos familles, à nos œuvres et à notre chère patrie. »

La pétition suivante se signe en ce moment :

« A Son Excellence le maréchal de Mac-Mahon, président de la République,

« A Messieurs les sénateurs, »

« A Messieurs les députés, »

« Les paroles de l'allocution pontificale du 12 mars dernier ont retenti douloureusement dans le cœur des catholiques. Elles ont manifesté à tous les yeux une situation pleine de périls pour l'Eglise. »

« Le Souverain-Pontife, privé de son pouvoir temporel, voit tous les jours s'élever autour de lui de nouveaux obstacles au gouvernement de l'Eglise universelle. On doit même craindre que, par l'application de récentes dispositions législatives et par des mesures plus dangereuses encore qui pourraient être prises, il ne soit bientôt complètement empêché de communiquer avec le monde catholique. »

« En présence de la situation si grave dans laquelle se trouve la Papauté, centre de leur unité religieuse et garantie de l'intégrité de leur foi, les soussignés, citoyens français et catholiques, ont le devoir de recourir à vous. Ils vous demandent d'employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour faire respecter l'indépendance du Saint-Père, sauvegarder son administration et assurer aux catholiques de France l'indispensable jouissance d'une liberté plus chère que toutes les autres : celle de leur conscience et de leur foi. »

M. le marquis de Talleyrand-Périgord vient de publier une brochure qui porte ce titre original et concis : *Un de plus*. Elle est précédée d'une courte introduction qui en résume l'esprit général et qui est ainsi conçue :

« Tout homme a son chemin de Damas. Bien peu imitent saint Paul.

« Comme bien d'autres, j'ai été sourd à la grande voix qui commande à l'homme d'être utile à ses semblables ; mais après les malheurs qui ont accablé la France, en présence des efforts généreux et constants de la démocratie républicaine pour faire sortir le pays du gouffre dans lequel l'avait plongé l'empire, je ne me sens pas le droit de rester spectateur indifférent de la lutte.

« Dans la grande armée humanitaire, je viens prendre mon rang de soldat, simplement, mais loyalement.

« A la démocratie contemporaine, je viens dire :

« Complez sur un républicain de plus. Ch.-M., marquis de TALLEYRAND-PÉRIGORD.

Après cette entrée en matière, M. Talleyrand-Périgord expose, avec une chaleureuse conviction, toutes les raisons qui ont déterminé sa conversion à la République, et qui doivent déterminer également celle des hommes qui, comme lui, mettent le souci de la puissance et du bonheur de leur pays au-dessus des préjugés dont l'éducation, plus encore souvent que les traditions du nom qu'ils portent, a rempli leur esprit.

M. Thiers a accompli, le 15 avril sa quatre-vingtième année. Il est né le 26 germinal an V de la République française (15 avril 1797), à deux heures du matin.

Pour qui a l'honneur d'approcher l'ancien Président de la République, M. Thiers paraît de beaucoup plus jeune que son âge. Sa démarche, son maintien, sa conversation, sa mise

sont loin d'avoir un caractère de sénilité ; l'argumentation qu'il emploie dans les diverses questions auxquelles il prend part chaque soir à ses réceptions dénote une vitalité qu'on serait loin de soupçonner chez un homme de la complexion de l'illustre homme d'Etat.

Les membres de la commission Laisant, qui ont vu à l'œuvre M. Thiers à l'occasion du projet de loi relatif à l'organisation de l'armée, ont pu juger de son aptitude aussi bien que de son exactitude au travail, et de l'ardeur juvénile qu'il a l'habitude d'apporter à l'examen et à la discussion des affaires.

Nous citerons un détail intime qui démontrera la forte et résistante nature de ce grand homme.

M. Thiers, à quatre-vingts ans, se rase lui-même. Il manie avec fermeté et dextérité ses rasoirs, qu'il repasse avec beaucoup de régularité sur le cuir et qu'il promène sans hésitation sur toute sa figure, — car on sait que M. Thiers ne porte ni favoris ni moustaches, — et cela sans se couper, sans se faire la plus légère entaille. Quand il procède à l'opération de sa barbe, M. Thiers entame ou continue une conversation avec son visiteur ; cela ne le dérange ni ne le distrait nullement. Il parle, il sourit, il s'anime, et on le voit quelquefois quitter la croisée et la glace devant lesquelles il instrumente, puis s'avancer, le rasoir à la main et sa figure barbouillée de savon, vers son interlocuteur, pour discuter de plus près et triompher de ses objections.

Nous avons rapporté il y a quelques jours l'arrêté du maire de Marseille d'après lequel la rue des Petits-Pères ou est né le grand historien prendrait la dénomination de *Thiers*.

Quelques détails à peu près inconnus à ce sujet seront lus avec curiosité.

La maison où est né M. Thiers, dans la rue des Petits-Pères, à Marseille, portait alors le n° 15 ; elle porte aujourd'hui le n° 40. Cette rue a une longueur de près de 300 mètres. Elle se développe du nord au sud. Elle tient, au nord, au grand carrefour où aboutit la belle promenade des allées de Meilhan, et, au sud, elle touche à la grande place Saint-Michel.

A l'époque où M. Thiers n'était guère âgé que de neuf à dix ans, c'est-à-dire dans les premières années du siècle, la rue des Petit-Pères n'avait encore que le côté droit de construit, celui par conséquent où se trouvait la maison en question. En face étaient des terrains montueux et sablonneux, percés de petites cavernes où se donnaient rendez-vous les gamins du quartier. Ces terrains étaient connus sous le nom de *Baumettes*, petites baumes, petites grottes.

Or, le futur président de la République française n'était pas le dernier à courir, à folâtrer, à faire la petite guerre à coups de pierres et de sable, sur le terrain des Baumettes ; et il est très intéressant d'entendre M. Thiers lui-même, auquel n'échappe aucun souvenir de ses premières années, faire le récit de ses exploits et des équipées belliqueuses auxquelles il prenait une part ardente aussitôt qu'il pouvait s'échapper de la maison et se donner carrière sur les Baumettes.

Du reste, M. Thiers est très confiant dans son robuste tempérament, et il affirme qu'il mourra centenaire.

Un des hôtes assidus de l'hôtel de Bellevue qu'habitait M. Thiers à Cannes, était le docteur Maure. Le docteur intime et ancien ami de l'illustre homme d'Etat, venait de Grasse déjeuner fréquemment chez lui, et c'était pour tous les deux l'occasion de rappeler

avec gaieté les événements importants de leur longue et honorable existence.

Après de joyeuses confidences et de cordiaux épanchements, l'un des deux disait à l'autre : « J'espère bien, cher docteur, assister à la célébration de mon centenaire et au vôtre. »

Le docteur Maure est, croyons-nous, l'ainé de M. Thiers. Pas de beaucoup cependant.

(Journal des Débats).

On signale l'incident curieux qui vient de se produire à la cour d'assises de Paris. Un médecin appelé en témoignage dans une affaire criminelle, M. Berrut, ayant voulu se soustraire à la nécessité du serment, a été condamné comme témoin défaillant, à une amende de 100 francs. Voilà un titre éclatant à une candidature ultra-radical au conseil municipal de la grande ville !

Pendant son séjour à Marseille, M. Jules Simon avait été chargé d'insister auprès de M. le Président de la République pour qu'il consentit à se rendre à Marseille, dans le courant de l'été.

Aux ouvertures qu'à son retour M. Jules Simon lui a faites à ce sujet, le maréchal de Mac-Mahon aurait, croit-on, déclaré qu'il ne lui était pas possible d'en prendre l'engagement.

Nous croyons, pour notre compte que le Maréchal-Président a mille fois raison de ne pas plus répondre à l'invitation des radicaux de Marseille, qu'il ne répondrait à celle des bonapartistes des Charentes. Le Maréchal est avec la France qui a la même horreur des uns et des autres.

Le gérant du *Radical* a été poursuivi sous la prévention d'outrage aux mœurs.

L'article du *Radical* commençait ainsi :

« Le 10 germinal an 85, 1^{re} décade, fête du Râteau, vulgairement 30 mars 1877, dit vendredi-saint, en comput ecclésiastique, a eu lieu le déjeuner amical du gras-double. »

Après avoir raconté le refus du restaurateur auquel s'étaient d'abord adressés les rédacteurs du *Radical*, l'article donne le menu du banquet où le cochon, sans doute intentionnellement, figure à tous les services, depuis le hors-d'œuvre jusqu'à l'entremets, sans oublier le gras-double, qui était la pièce de résistance.

Au dessert, on a chanté une chanson que le *Radical* publie également et dont voici le refrain :

Vendredi, chair mangeras,
Nous commande le gras-double,
C'est vendredi, mangeons gras ;
C'est vendredi, buvons double.

La prévention n'incrimine pas cette poésie. Elle ne relève l'outrage aux mœurs, c'est-à-dire l'obscénité que, dans le « couplet sentimental », qui commence ainsi :

Pour honorer, ô noirs ministres,
Votre Verbe qui s'est fait chair,
Vous ordonnez sur plus d'un air,
Le jeûne et l'abstinence aux cuistres.

Et encore ces quatre premiers vers ne sont-ils pas incriminés.

Nous ne reproduisons pas les quatre derniers vers qui contiennent le délit ; nous nous bornerons à en emprunter tout à l'heure l'appréciation à la décision du tribunal.

M. l'avocat de la République concède que la chanson satirique a ses licences, il comprend la chanson politique avec ses fines allusions ; mais il n'admet pas la chanson obscène qui ne demande ni esprit ni talent, et chaque fois, ajoute-t-il, que l'obscénité se rencontre dans un écrit, un gouvernement qui se respecte doit la

réprimer.

Le tribunal, « Attendu que le couplet place sous les yeux du lecteur le tableau d'actes contre nature, d'une révoltante lubricité ; qu'il est conçu dans des termes tellement grossiers, qu'ils inspirent le sentiment du dégoût et soulèvent la conscience publique ;

« Que l'immoralité de ce couplet est d'autant plus scandaleuse, que des ministres d'un culte reconnu par la loi y sont représentés comme étant les auteurs d'actes obscènes ;

« Condamne Hunsicker, gérant du *Radical*, à quatre mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende. »

Le premier numéro du journal radical la *Marseillaise* a paru, sous la direction de M. Armand Duportal, député intransigeant ; M. Henri Rochefort ne fait point partie de la rédaction, comme on l'avait annoncé. Sa collaboration est acquise à une concurrence qui s'appellera la *Lanterne*, et qui devait paraître également sous le nom de la *Marseillaise*. Les journaux radicaux les plus avancés ne sont pas satisfaits de cette nouvelle concurrence, qui, nécessairement, va leur faire du tort, et M. Floquet, directeur politique du *Peuple*, manifeste ainsi son mécontentement :

Paris, le 11 avril.

M. Charles Floquet, directeur politique du *Peuple*, proteste de la manière la plus formelle contre l'insertion dans ledit journal d'une annonce indiquant l'apparition pour demain jeudi d'un journal à 10 centimes qui prend pour titre : la *Marseillaise*. Cette insertion a eu lieu à l'insu du directeur politique. Il se réserve de faire suivre cette protestation de telle sanction qu'il jugera utile et convenable.

« Comme on le voit, les radicaux sont divisés et pas contents. MM. les bonapartistes font de vains efforts pour effrayer les populations avec ces Croque-Mitaine. Des cris, des menaces et des paroles ne sont pas un péril, et mieux vaut les laisser se produire que de favoriser par la compression l'organisation de sociétés secrètes bien autrement dangereuses.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

LE PHYLLOXERA.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Versailles, le 3 avril 1877.

« Monsieur le préfet, » La commission du *Phylloxera* de la Chambre des députés est saisie en ce moment d'un projet de loi sur les mesures à prendre contre le *Phylloxera*. Parmi les moyens préventifs destinés à préserver les départements exempts de la maladie, figure l'arrachage des vignes lorsqu'une tache apparaît dans une contrée jusque-là préservée.

« Cette importante question a déjà été l'objet de délibérations de l'Académie des sciences et de la commission supérieure du *Phylloxera*, qui ont émis des vœux tendant à ce qu'une loi fût faite pour armer les autorités du droit de faire procéder à l'arrachage dans certains cas déterminés.

« La commission de la Chambre des députés, avant de se prononcer sur une mesure dont l'adoption peut apporter de profondes modifications au droit de propriété et entraîner des dépenses considérables, désire s'entourer de tous les renseignements et de tous les avis possibles.

« Dans cette circonstance, elle m'a prié d'inviter les préfets à profiter de la réunion des conseils généraux lors de la session d'avril, pour connaître leur appréciation

tion sur la question de l'arrachage des vignes frappées par la maladie.

Je vous invite, en conséquence, monsieur le préfet, à faire part au conseil général de votre département du désir exprimé par la commission de la Chambre des députés, en le priant de donner son avis motivé sur la question qui lui est posée.

Aussitôt cette délibération prise, je vous prie de me la transmettre d'urgence.

Recevez, etc.

Signé : TREISSERENC DE BORT.

M. Lévy, inspecteur général des langues vivantes, a fait son inspection au lycée de Cahors, les 13 et 14 avril.

M. Croizet, professeur de rhétorique au collège de Figeac, a été nommé chargé de cours de la classe de deuxième, en remplacement de M. Boiteux, nommé au lycée d'Angers.

Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que M. Charles Deloncle, dont ils ont souvent apprécié, dans ce journal, la collaboration littéraire, vient d'être nommé receveur de l'enregistrement à Toulouse. Nous sommes heureux de le voir se rapprocher de ses amis et de son pays natal, qui a si souvent inspiré sa verve poétique. M. Deloncle était précédemment receveur de l'important bureau de Cette (Hérault).

Parmi les communications qui ont été faites indistinctement à tous les conseils généraux à l'occasion de leur session d'avril, nous signalerons les suivantes :

Une circulaire de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce sur les mesures à prendre pour arrêter les ravages du phylloxera;

Une circulaire de M. le ministre des travaux publics, accompagnée d'un modèle de cahier des charges des concessions de tramways à traction de chevaux;

Une instruction de l'Observatoire portant organisation du service des avertissements météorologiques agricoles;

Une lettre du président du Cercle parisien de la ligne de l'enseignement privée, d'une souscription nationale pour fournir un matériel d'enseignement primaire à plus de 10,000 écoles rurales de France et des colonies, qui en sont complètement dépourvues;

Un questionnaire pour servir à l'enquête ouverte sur les tarifs des chemins

de fer par la commission parlementaire d'enquête nommée par la Chambre à la fin de la session dernière.

Enfin, par une circulaire adressée aux préfets, M. le ministre de l'intérieur leur a transmis le texte de deux propositions de loi, présentées à la Chambre des députés : la première par M. Escanyé, tendant à la transformation obligatoire en une taxe pécuniaire de la prestation en nature pour l'entretien des chemins vicinaux; la seconde, de M. Camille Sée, ayant pour objet de porter à quatre au lieu de trois le nombre des journées de prestation, et à huit au lieu de cinq le maximum des centimes additionnels à imposer aux habitants pour les travaux relatifs aux chemins vicinaux, en cas d'insuffisance des ressources ordinaires des communes.

M. Jules Simon prie les préfets d'inviter les conseils généraux à étudier les deux propositions de loi en question, dont la première a été prise en considération par la Chambre. Les avis des conseils doivent être transmis au ministère avant le 1^{er} mai prochain.

Une femme, M^{me} Amélia de Bompar, croit avoir trouvé un remède efficace contre le phylloxera. Voici la lettre qu'elle adresse au *Courrier de la Gironde* :

Laffite-Grand'Orme, le 4 avril.

Monsieur le rédacteur,

Voici le procédé pour guérir la vigne phylloxérée.

Il faut déchausser la vigne aussitôt après les vendanges, mettre quatre poignées de rappe autour du cep, qu'il faut badigeonner du collet jusqu'au bout du sarment avec de la lie de vin mélangée d'eau.

Ce phylloxera qui tue la vigne meurt instantanément de son jus; le fraisier est le préservatif; tout viticulteur sage en plantera dans les bordures de ses allées en plantant la vigne.

La lie de vin est le curatif remède le plus simple que chaque propriétaire peut employer de suite, la rappe n'étant bonne que de suite après les vendanges.

Voilà, Monsieur le rédacteur, le meilleur moyen de détruire le phylloxera; il est simple, pratique et surtout certain.

LA SOLDE DE LA GENDARMERIE — On lit dans le *Journal de la Gendarmerie* :

Plusieurs journaux de la province ont annoncé que le ministre vient

d'élever de 84 fr. 16 c. à 100 fr. la solde mensuelle des gendarmes à pied et à 112 fr. 50 c. celle des gendarmes à cheval, en ajoutant qu'une augmentation proportionnelle sera attribuée aux sous-officiers de chaque grade.

Cette nouvelle est au moins prématurée et cette modification de la loi du budget n'existe, jusqu'ici, qu'à l'état d'amendement.

On s'occupe, en effet, de l'augmentation de la solde, des frais de bureau, des retraites, de la remonte des gendarmes, etc., mais tout cela n'est encore qu'à l'état de projet. Dès que les Chambres se seront prononcées sur ces questions, nous nous empresserons de l'annoncer à nos lecteurs, qui peuvent compter sur la bienveillance du ministre pour tout ce qui touche à leurs intérêts.

On lit dans le *Conservateur du Gers* :

« De toutes parts on nous signale le magnifique aspect que présente en ce moment la campagne. Les blés, parfaitement venus, commencent à prendre du développement; les autres céréales offrent une bonne apparence; les fourrages sont abondants et d'une luxuriante couleur verte qui réjouit les yeux; enfin, la vigne va bientôt nous montrer ses richesses. Quant aux arbres fruitiers, Flore a répandu sur eux ses riantes couronnes de fleurs blanches et roses.

L'année se présente donc, au point de vue agricole, sous les meilleurs auspices; prions le dispensateur des biens de la terre de nous épargner de fâcheux mécomptes et que la lune rousse, dans laquelle nous entrons ne nous soit pas hostile! »

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 16 avril, soir.

C'est décidément samedi prochain et non pas jeudi comme on l'avait annoncé qu'aura lieu devant la cour d'assises de la Seine le procès de M. Paul de Cassagnac et de M. Piel, gérant du journal *Pays*.

La citation vise trois délits :

1^o Excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

2^o Excitation au mépris et à la haine des citoyens les uns contre les autres et provocation à la guerre civile.

ouvre un passage au comte et à la comtesse qu'il introduit dans une salle richement ornée où des suivantes, des pages et des valets sont mis à leur disposition.

Pendant qu'Ermeline, assise, recevait avec sa courtoisie habituelle quelques demoiselles qui lui présentaient leurs hommages, le comte, les mains, derrière le dos, se promenait dans la salle et considérait les portraits suspendus aux murs.

— N'est-ce pas le portrait de Pic? demanda-t-il à l'intendant qui ne le quittait pas.

— C'est Pic Visconti, le père de mon noble seigneur; répondit l'intendant en s'inclinant.

— Et celui-là? reprit quelques moments après le comte, n'est-ce pas Maffeo?

Le gros homme allait répondre, mais il fut interrompu par un page qui vint lui dire qu'Ermeline le demandait.

— C'est Maffeo, oncle de mon maître; dit cependant; et il ajouta aussitôt: Si vous le permettez, je vais rejoindre votre illustre épouse qui m'appelle.

Et il courut vers Ermeline qui, d'un ton joyeux :

— Ou sont donc les nouveaux mariés? Ne leur avez-vous pas encore annoncé l'arrivée du comte del Balzo.

3^o Attaques contre les lois constitutionnelles et contre les pouvoirs et les droits du gouvernement.

La cour d'assises sera présidée par M. le conseiller Sevestre.

C'est M^e Lachaud qui présentera la défense des deux accusés.

Le siège du ministère public sera occupé par M. l'avocat général Choppin-d'Arnonville.

D'après le *Pays*, il serait question d'interdire dans l'armée active et dans l'armée territoriale le port sur l'uniforme des décorations étrangères autres que celles accordées pour faits de guerre.

Le prince Orloff a eu ce matin une entrevue avec le duc Decazes.

Le comte d'Arnim va beaucoup mieux. Il est maintenant hors de danger.

Il se confirme que les Turcs construisent un pont sur le Danube à Kalafat.

On annonce de Bucharest que le gouvernement Roumain aurait résolu de ne pas s'opposer au passage des troupes russes sur son territoire, mais qu'il chercherait à empêcher, le cas échéant, toute invasion turque.

De l'ensemble des nouvelles, il paraît résulter que l'Europe reconnaissant l'impossibilité à peu près absolue d'empêcher la guerre d'éclater, ne penserait plus qu'aux moyens de la localiser autant que possible.

Le *Temps* croit savoir que le départ de l'Empereur de Russie pour Kischineff, qui devait avoir lieu le 19 courant serait retardé.

Vu la gravité des circonstances et les dernières nouvelles reçues d'Orient, M. le duc Decazes, qui devait partir aujourd'hui pour Bordeaux, ne quittera pas Paris.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 17 avril 11 h. 55, matin.

Contrairement aux dépêches d'hier, on assure que le chargé d'affaires de Russie à Constantinople, a fait simplement ses préparatifs de départ, mais n'a pas reçu l'ordre formel de partir. Il recevra seulement jeudi les dernières instructions de Saint-Petersbourg.

Bourse de Paris

Cours du 17 Avril.

Rente 3 p. %..... 67.10
— 4 1/2 p. %..... 94.00
— 5 p. %..... 103.65

— Les nouveaux époux? reprit l'intendant, se demandant s'il avait bien entendu.

— Oui, les nouveaux mariés! Où sont-ils donc? reprit la comtesse d'un ton affirmatif.

— Comment? Ils ne sont pas venus avec vous?

— Ah! je comprends; ils sont allés à notre rencontre; dit Ermeline en souriant: Oh! voyez un peu! et nous ne nous sommes pas rencontrés; nous n'avons pas pris le même chemin. Allons, vite, vite, envoyez quelqu'un pour les avertir!

— Mais quoi? répliqua l'intendant surpris, ils n'étaient pas avec vous? Nous ne les avons pas encore vus. Mon maître m'avait bien dit de me préparer à le recevoir; mais huit jours se sont déjà écoulés et nous n'avons vu personne. Je pensais qu'ils étaient encore à Milan dans votre maison.

— Comte, comte! s'écria Ermeline, se levant et s'élançant au devant de son mari; Savez-vous? Ils n'y sont pas.

— Qui?

— Les nouveaux mariés, Béatrix et Ottorino. Il dit qu'il ne les a pas vus. Et elle montrait l'intendant qui, stupéfait par la terreur subite de la comtesse, restait immobile, ne sachant que dire ni

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 16 Avril	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.200 »	3.275 »
Crédit foncier....	572 50	577 50
Orléans-Actions...	997 50	1.005 »
Orléans-Obligations.	325 »	329 »
Suez.....	607 50	630 »
Italien 5 %.....	66 30	68 40

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE DIÉLETTE

(Minéral de fer oxydulé magnétique) PRÈS CHERBOURG (MANCHE)
Concession perpétuelle. (Décret du 8 février 1863).
CAPITAL SOCIAL : 3,000,000 FR.
Divisé en 6,000 actions de 500 francs chacune dont 4,000 actions privilégiées.

ÉMISSION DE 2,000 ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE 500 FR.

Jouissance du 4^{er} avril 1877.
Les Actions privilégiées ont droit, avant tout partage, à un prélèvement de 5 0/0; et quand les actions du second rang auront reçu à leur tour 5 0/0, le surplus des bénéfices sera partagé entre toutes les actions. Les actions privilégiées touchent 5 0/0 pendant la durée des travaux préparatoires.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION
50 francs en souscrivant.
75 — à la répartition.
125 — du 20 au 25 mai 1877.
125 — du 20 au 25 juin 1877.
125 — du 20 au 25 juillet 1877.

Les actions seront livrées à 492 fr. 50 net, aux Souscripteurs qui libéreront à la répartition.
La quantité de minéral exploitable est évaluée à 33 millions de tonnes. C'est la plus grande masse de minéral de fer que possède la France. La Suède n'a pas de gisement plus considérable.

Présence de l'or. — La présence de l'or dans les minerais de Diélette a été récemment découverte et constatée par dix analyses.
C'est une affaire nationale qui crée un vaste marché de minerais pour l'ouest et le nord de la France et le sud de l'Angleterre.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE Les Lundi 23 et Mardi 25 Avril 1877

A PARIS, Au SIÈGE SOCIAL, 4, rue Le Peletier.
A la CAISSE VIVIENNE, 45, rue Vivienne.
EN PROVENCE, chez tous les Banquiers, Agents de change et changeurs.
On peut souscrire dès à présent, par correspondance.

Le Musée pour Tous.

Le neuvième numéro du *Musée pour Tous*, qui paraît aujourd'hui, contient à sa quatrième page, deux dessins de H. Pille.
Voici le sommaire de ce numéro :
Texte : Chronique : Edouard Drumont. — Tantale : Léon Valade. — Croquis d'après modèle : A. Bonin. — Nos deux photographies. — Pressé pour le Salon (suite) : Dessin de Pille, texte de Face.
Photographies : Pastorale, par Adrien Marie. — La Tentation de Saint Antoine, par Louis Leloir.
Envoi du 4^{er} n^o contre 2 francs en timbres-poste. L. Baschet, 126, B. Magenta.
(Voir aux Annonces).

que faire.
— Quoi, quoi? balbutia le comte, que dites-vous? Ils ne sont pas ici? Vous ne les avez pas vus?
— Certes non, je les croyais à Milan.
— Ils ne sont pas arrivés à Castelletto le samedi de la semaine passée?
— Hélas! ils ne sont arrivés ni le samedi, ni un autre jour.
— Et vous n'avez reçu aucune lettre, aucun message, aucun?...
— Rien, rien absolument.
— Est-ce possible?... Seraient-ils... Mais non, ils nous auraient certainement avertis... Et ils avaient tant de choses à faire avant de se mettre en voyage.
— Quelque malheur leur sera arrivé! s'écria Ermeline, ils auront été attaqués!
Quant à cela, madame; reprit l'intendant, je puis vous assurer que le pays est sûr. Un cavalier peut le traverser jour et nuit, la jambe sur le cou de son cheval.
C'était une manière de dire qu'on n'avait à redouter ni ennemis, ni brigands.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
17 avril 1877. (105)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE
Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXV.

(Suite.)

Peu d'instants après, une petite cloche sonna gaiement du haut d'un rocher, mais ces sons ne tardèrent pas à être étouffés par les cris de fête qui retentirent dans l'intérieur du château.

Le comte et la comtesse del Balzo entrèrent dans une cour où se trouvait une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants vêtus de leurs plus beaux habits. On aurait dit une foire. A leur entrée, l'air retentit d'acclamations; il y avait dans cette foule des ménestriers qui faisaient danser des chiens, divertissaient le peuple par leurs jeux, et remplissaient la

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.
 Sommaire.
 I. — Mémoires et Notices.
 Muiron d'Arcenant. — Notice sur le Sénégal.
 Colonel de Coatpont. — Propriétés et construction d'une carte des deux continents en projection azimutale équivalente (avec clichés dans le texte).
 L'abbé Desgodins. — De Yerkalo à Tsé-Kou (avec carte dans le texte).
 II. — Communications.
 Henri Duveyrier. — Martin-Théodore de Heuglin. — Notice nécrologique.
 III. — Copies rendus d'Ouvrages.
 Eugène Cortambert. — Les villes mortes du golfe Lyon, par M. Ch. Lenthéric.
 IV. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques.
 E.-T. Hamy. — Notes sur les collections zoologiques recueillies par l'expédition de M. Savorgnan de Brazza sur le cours de l'Ogôoué.
 Description du Nil de Ragaf à Doufli, d'après une note communiquée par M. le baron d'Avril.
 V. — Actes de la Société.
 Procès-verbaux des séances.

Ouvrages offerts à la Société.
 Cartes.
 Colonel de Coatpont. — Cartes générales en projections stéréographiques et azimutales équivalentes.
 Bureaux, 58, rue des Ecoles, Paris.

MALADIES DE L'ESTOMAC
 De tout temps les maladies de l'estomac ont fait le désespoir des malades et des médecins, par la variété de leurs formes, qui toutes paraissent exiger un traitement différent, or c'est là une erreur. Les maladies de l'estomac, quels que soient leurs symptômes, qu'il s'agisse de gastralgies ou de dyspepsies, ont toutes la même cause, c'est une névrose spéciale du système nerveux, régulateur des fonctions digestives. La Poudre de Beaufort au Valérianate de Narcéine, par une action toute particulière, guérit avec une promptitude et une sûreté remarquables toutes les maladies de l'estomac. — Une boîte est expédiée

franco et partout contre 5 fr., adressés à M. FREYSSINGE, pharmacien dépositaire, 97, rue de Rennes, Paris.

Gouvernement Egyptien
 Les porteurs d'Obligations 5 % de la dette d'Egypte privilégiée CHEMINS DE FER EGYPTIEN ET PORT D'ALEXANDRIE, sont informés que le coupon de 12 fr. 50 à détacher le 15 avril courant, sera payé à partir de cette date au Comptoir d'Escompte de Paris et à la Banque d'Angleterre.

Maladies de Poitrine
 Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

On signale une affaire toute nationale qui est appelée à un avenir considérable. Il s'agit d'un gisement de 33 millions de tonnes de minerais de fer oxydulé magnétique, situé à Dielette, près Cherbourg, à proximité des établissements métallurgiques les plus importants de France et d'Angleterre.
 La présence de l'or dans les minerais de Dielette vient d'être constatée par dix analyses et peut augmenter les bénéfices dans des proportions inappréciables.
 La Caisse Vivienne annonce l'émission de 2,000 actions privilégiées des Mines de Dielette.
 LIBRAIRIE FIRMIN DIDOT, 58, RUE JACOB, PARIS
LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE
 Sous la direction de M^{me} Emmeline Raymond.
 L'élégance mise à la portée des fortunes

les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode illustrée offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous travaux féminins.
 Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
 On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trimestre et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.
Prix pour les départements :
 1^{re} édit. : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro :
 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.
 S'adresser également dans les librairies des départements.
 Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.
 Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :
 1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;
 2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et Co, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
 FLEURISTE
 Galerie de Fontenille
 boulevard Nord, à CAHORS.
 Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
 Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

Hernies Guérison radicale par les nouveaux appareils et traitements de M. Ch. de Thomis Biondetti, herniaire spécialiste de Bordeaux, qui sera, avec un assortiment à consulter, le 19 avril à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, de 10 heures du matin à 3 heures du soir ; se rend sur demande à domicile traite par correspondance (affranchir), et avertit qu'il ne prolonge pas son séjour au delà du jour fixé.

PHARMACIE S^t-SEVEZ
 PLACE DU MARCHÉ
 EN FACE LA CATHÉDRALE
 A CAHORS

M. S^t-SEVEZ a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de rouvrir sa PHARMACIE qu'il avait fermée, pour gérer la Pharmacie Centrale, depuis la mort de M. Vinel.
 Sa Pharmacie se recommande, comme par le passé, par la qualité de ses médicaments, les soins et la rigoureuse exactitude apportés à l'exécution des ordonnances de MM. les médecins.
 On trouvera à la PHARMACIE S^t-SEVEZ, tous les produits spéciaux pharmaceutiques et hygiéniques, ainsi que toutes les Eaux minérales françaises et étrangères.

SIROP DE RAIFORT IODÉ
 de GRIMAUT & Co
 DEPUIS VINGT ANNÉES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE
 Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.
 Dépôt dans les principales pharmacies.

FER DU D^r GIRARD
 L'Académie de Médecine de Paris a constaté, dans un exposé de ses travaux de 1872, que le Fer du D^r Girard détruit complètement la constipation et guérit en peu de temps :
 La Chlorose, L'Anémie, L'Appauvrissement du sang, La perte de forces, L'Hystérie, Les Irrégularités de la menstruation.
 Il fortifie les convalescents et les personnes d'un tempérament débile.
 Dépôt dans les principales Pharmacies.

MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
 DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.
 GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorrhoides, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines.—MM. TROUSSEAU et PODOX, dans leur Traité de Thérapeutique, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.
 Dépôts à Cahors, Vinel pharmacien ; à Figeac, Houillé, épicier.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION
 du Guano du Pérou
 39, FAUBOURG POISSONNIÈRE, PARIS
 Seuls Agents en France de la PERUVIAN GUANO Co LIM^a.
 NOUVEAUX CONSIGNATAIRES DU

GUANO DU PÉROU
 en vertu du contrat du 7 Juin 1876

VENTE SELON L'ANALYSE
 Tarif Réduit.

DÉPÔTS EN FRANCE :
 Bordeaux..... MM. JOSEPH CIVRAC et Co.
 Dunkerque..... LASTRADÉ DESCANDE et Co.
 Le Havre..... LANGSTAFF EHRENBERG et POLLAK.
 Nantes..... L. RUSSEL et GUIROY.
 D'autres dépôts seront ultérieurement ouverts.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG
 Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables.—Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel

EPILEPSIE
 Guérit par correspondance le D^r KILLISCH, médecin spécialiste à Dresde (Saxe), Wilhelmsplatz, 4. — Guérison : plus de 8,000

PIANOS ET HARMONIUMS
 DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
 A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
 HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES
 Accord et réparation — Vente, échange et location.

CONTOU
 BOULANGER
 Rue Saint-James, à Cahors.
 PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.
FAIT DES COQUES
 Tous les Dimanches.

Emile ESCUDIÉ,
 Sellier Carrossier
 Galerie Fontenille, Cahors.
 A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il est toujours prêt à faire tout ce qui concerne la sellerie, harnachement et carrosserie, et le faisant tout par lui-même, sans le secours d'aucun ouvrier, il peut garantir ses marchandises premier choix et le travail bien fini.

FER BRAVAIS
 (FER DIALYSE BRAVAIS)
 Fer liquide en gouttes concentrées
 LE SEUL
 EXEMPT DE TOUT ACIDE
 Sans odeur et sans saveur
 « Avec lui, disent tous les sommités médicales de France et d'Europe, plus de constipation, ni diarrhées, ni fatigues de l'estomac : de plus, il ne noircit jamais les dents. »
 Seul adopté dans tous les Hôpitaux
 Médailles aux Expositions. Guérit radicalement ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE des ENFANTS, etc.
 C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure plus d'un mois.
 R. BRAVAIS & Co, 13, rue Lafayette, Paris
 ET DANS LA PLUPART DES PHARMACIES.
 (Se méfier des imitations et exiger la marque de fabrique ci-dessus et la signature. (Envoyer la Brochure franco.)

BAYLES, J^{ne}
 RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,
 A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristallin, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux, d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaines d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de unetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.	ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.
--	---